

Arrêté

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne après réussite à examen professionnel

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE ;

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, et particulièrement l'article 6, 2^e alinéa ;

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 38 quotas de recrutements sont satisfaits,

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2022 :

BAYOUT Romain	Syndicat de gestion des eaux du BRIVADOIS
JOUBERT Jonathan	Commune de SAINTE SIGOLENE
KERGOSIEN Christophe	Commune de VIEILLE BRIOUDE
PICHON Laurent	Commune de GRAZAC
PREYSSAT Pierre	Syndicat de gestion des eaux du BRIVADOIS

ARTICLE 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et aux collectivités employeurs des agents concernés.

ARTICLE 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly-Saint-Marcel, le 21 juin 2022,

**Le Président,
Michel CHAUPUIS**

AR Prefecture

043-284300027-20220621-AR-AR
Reçu le 23/06/2022
Publié le 23/06/2022